

## Intervention du ministre de l'Intérieur

### sur la sécurité routière

5 janvier 2012

La lutte contre l'insécurité routière constitue une grande cause nationale. **C'est une priorité majeure pour le Gouvernement qui agit avec détermination depuis 2002** pour renforcer la sécurité de nos concitoyens sur les routes.

Cette politique déterminée a permis d'obtenir des succès incontestables. Il y a 10 ans, il y avait plus de 8 000 morts sur les routes. En 2011, nous sommes passés, pour la deuxième année, sous le seuil des 4 000 tués.

Au total, depuis 2002, ce sont ainsi 32 000 vies qui ont été épargnées et 500 000 blessés qui ont été évités.

Mais cette politique, pour rester efficace, nécessite une vigilance permanente. C'est ainsi que sur les 4 premiers mois de l'année, le nombre de morts a augmenté de 12 % et que nous nous acheminons, si le Gouvernement n'avait pas réagi, vers 500 morts de plus qu'en 2010.

La mobilisation des forces de l'ordre et les annonces du comité interministériel de sécurité routière en mai ont amené les automobilistes à se ressaisir. Cela a permis de maintenir, et même d'améliorer en 2011, les très bons résultats obtenus en 2010.

Le bilan provisoire de l'année 2011, avec 3 970 personnes décédées sur la route, consacre ainsi une dixième année consécutive de baisse de la mortalité routière.

En 2011, ce sont 22 vies supplémentaires qui ont été épargnés par rapport 2010. Le recul est plus net pour les blessés hospitalisés avec une diminution de 6%, soit 1 847 hospitalisations en moins. Les personnes blessées sont également en baisse de plus de 4%, ce qui représente 3 516 blessés en moins.

Il faut souligner que de nombreux pays européens ont cette même année connus des résultats très défavorables avec des augmentations parfois importantes des morts sur leurs

routes : c'est par exemple le cas de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suède et probablement du Royaume-Uni dont le début d'année a été difficile.

Malgré ce bilan, qui, dans ce contexte, peut être considéré comme satisfaisant, le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes reste encore trop élevé.

**Nous pouvons, nous devons encore aller plus loin.**

Afin de poursuivre l'effort et se rapprocher de l'objectif fixé par le Président de la République qui est de moins de 3 000 morts sur les routes, diverses mesures décidées par le comité interministériel de sécurité routière, publiées hier, sont entrées en vigueur aujourd'hui.

Ces mesures, qui visent à améliorer le comportement des automobilistes, doivent notamment renforcer la vigilance au volant et combattre les comportements qui réduisent l'attention portée à la conduite.

Vous trouverez, dans le dossier de presse qui vous sera remis à l'issue de la conférence de presse, les précisions utiles relatives à l'ensemble de ces mesures.

J'appelle dès maintenant votre attention sur celle relative à l'interdiction de détecter tout dispositif informant de la localisation de radars fixes ou mobiles.

De nombreux constructeurs ont modifié leurs logiciels pour qu'il en soit ainsi. C'est le cas notamment des avertisseurs « communautaires » qui sont devenus des assistants à la conduite. Pour les autres, essentiellement les outils de géolocalisation qui avaient tous progressivement intégré cette information mais dont ce n'était pas l'objet essentiel, des délais de mise en conformité peuvent encore être nécessaires.

C'est pourquoi les forces de l'ordre feront preuve, pendant cette période de mise en conformité, du discernement nécessaire dans l'application de cette mesure.

Par ailleurs, en application du protocole que j'ai signé avec l'association française des fournisseurs et utilisateurs d'aide à la conduite (AFFTAC), il a été convenu que la possession d'un produit certifié par l'apposition d'un marquage « NF logiciel » constituera, vis-à-vis des forces de l'ordre, une présomption de conformité.

Les mesures qui entrent aujourd'hui en vigueur viennent renforcer les mesures prises dans le cadre de la LOPPSI et qui ont, par exemple, permis aux préfets d'immobiliser près de 2 000 véhicules à la suite d'infractions graves au code de la route.

Mais des progrès restent encore à accomplir.

\*

**Ainsi en est-il de l'alcool au volant**, comportement que tous nos concitoyens condamnent unanimement. L'alcool au volant, c'est, très concrètement, la cause de près d'un décès sur trois sur nos routes.

Pour cette raison, j'ai engagé une action globale destinée à modifier les pratiques afin que la consommation d'alcool se fasse de façon compatible avec la conduite.

Je rappelle tout d'abord que depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier, les établissements ouverts la nuit et servant de l'alcool ont l'obligation de mettre à la disposition de leur clientèle des éthylotests chimiques ou électroniques.

Cette mesure, qui vise à banaliser le geste de l'autocontrôle, permet à chaque consommateur qui s'apprête à quitter l'établissement de vérifier qu'il ne dépasse pas le seuil autorisé, au-delà duquel il est dangereux et interdit de prendre le volant.

**Cette démarche d'autocontrôle** sera par ailleurs renforcée, comme le Président de la République l'a annoncé le 30 novembre dernier, par l'obligation de détenir, dès le printemps prochain, un éthylotest à bord de son véhicule.

Cette mesure, dont la mise en œuvre reste aisément réalisable en raison du faible coût d'un éthylotest, constituera une réelle avancée en matière de prévention de la conduite sous l'empire de l'alcool.

Ainsi, chaque conducteur pourra, en cas de doute sur son taux d'alcoolisation, renoncer à son déplacement ou décider de laisser le volant à un tiers en connaissance de cause.

En matière de communication, la campagne télévisée et radiophonique de la Sécurité routière « *quand on tient à quelqu'un, on le retient* », relayée sur Internet et les réseaux sociaux, qui s'est déroulée depuis le 19 décembre et qui se termine aujourd'hui, a eu un bon écho, notamment auprès des jeunes.

Son objectif était de faire prendre conscience aux proches du rôle crucial qu'ils peuvent, qu'ils doivent jouer. Il ne s'agit pas de déresponsabiliser celui qui boit **mais de bien de responsabiliser également l'ensemble des intervenants** possibles pour la survie de ceux qui l'aiment.

Une nouvelle campagne de mobilisation, qui doit permettre d'amener chaque citoyen et l'ensemble de la société à se mobiliser pour démontrer qu'il n'y a pas de limite à la baisse possible de l'accidentalité routière, sera engagée dès le 22 janvier prochain.

\*

**S'agissant de la vitesse**, qui reste par ailleurs une cause majeure d'accident et de gravité des blessures occasionnées, son respect demeure un enjeu essentiel pour la sécurité sur les routes.

Pour être respectées et acceptées, les limitations de vitesse doivent être constamment lisibles et compréhensibles par tous les usagers.

Aussi, j'ai demandé aux préfets, dans chaque département, de réunir la commission consultative des usagers pour la signalisation routière afin que soit engagée une large campagne visant à vérifier la pertinence et la cohérence des limitations de vitesse avec les enjeux de sécurité.

Ce travail est actuellement mené en lien étroit avec les gestionnaires de voirie et les collectivités territoriales, dont les exécutifs conservent, bien entendu, toutes leurs prérogatives dans ce domaine.

En outre, l'installation dans les véhicules d'un limiteur automatique adapté à la vitesse autorisée constituera un progrès important pour les usagers et permettra de renforcer leur sécurité sur la route. Cet outil qui applique automatiquement au limiteur de vitesse la vitesse limite autorisée sur la voie sur laquelle on circule sera une avancée considérable pour la sécurité routière

Notre objectif, je tiens à le répéter, n'est pas de pénaliser mais bien de protéger.

L'unique but poursuivi par le gouvernement demeure la réduction du nombre de victimes de la route et non pas, bien évidemment, de fournir aux finances publiques des ressources supplémentaires.

A ce titre, je rappelle que sur les 630 millions d'euros de recettes liés aux radars dont 530 millions d'amendes forfaitaires issus des radars automatiques en 2011, 37 % ont été consacrés à la maintenance et au déploiement des instruments de contrôle automatisé ainsi qu'aux traitements des infractions relevées par ces dispositifs, 30 % ont contribué au financement par les collectivités territoriales d'opérations destinées à améliorer les infrastructures de transport en commun et de circulation et 33 % ont été affectés directement à l'Agence de Fi-

nancement des Infrastructures de Transport de France. Ces montants doivent être comparés au coût de l'insécurité routière pour notre société qui, pour 2010, a été évalué à 23 milliards d'euros.

\*

S'agissant de la sécurité des conducteurs et des passagers de **deux-roues motorisés**, celle-ci passe notamment par un meilleur partage de la route dans lequel chacun a sa part de responsabilité. N'oublions pas à cet égard que la surmortalité des usagers de deux roues motorisés est pour la moitié environ le fait des autres usagers de la route.

Reste que pour ces usagers particulièrement vulnérables, la protection passe d'abord par l'usage des équipements de protection individuelle qui sont leur « carrosserie ».

Il est en effet essentiel de favoriser le port de ces équipements, à l'image de Belgique qui, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, a imposé que les utilisateurs de deux-roues motorisés portent des vêtements adaptés (gants, veste à manches longues, pantalon et bottes).

Une première étape en ce sens a été réalisée avec la parution d'un guide des équipements, réalisé avec près de 40 partenaires du monde de la moto. Lancé lors du salon des deux-roues motorisés fin novembre, ce guide est diffusé à près d'un million d'exemplaires dans tous les points de vente, grâce à ce large partenariat.

Une seconde étape est la constitution d'un groupe de travail présidé par le Préfet Régis Guyot, que j'ai mandaté pour tirer les enseignements de la réglementation belge relative au port des équipements de protection individuelle et à la pratique des remontées de files.

\*

Enfin, **l'éducation et la formation des conducteurs** jouent un rôle essentiel pour obtenir une amélioration durable des comportements sur la route.

Le parcours d'éducation routière qui a été mis en place, à l'école primaire et au collège, permet de former progressivement les conducteurs de demain.

Il permet également de les sensibiliser, dès l'apprentissage des premiers gestes de la conduite, à **l'importance d'une conduite responsable**.

Pour renforcer ce continuum éducatif, il a été demandé à l'ensemble des recteurs, lors de la dernière rentrée de mettre en place des actions de sensibilisation dans au moins 7 % des lycées de leur académie.

A la rentrée scolaire 2012, cette sensibilisation pourrait concerner 50 % des établissements et formations par apprentissage, conformément à la décision du comité interministériel à la sécurité routière de mai dernier.

\*

Mais une politique de sécurité routière efficace s'appuie également sur un partenariat étroit avec chacun des acteurs investis dans la réduction toujours plus forte de la mortalité sur nos routes.

Par ailleurs, les résultats obtenus depuis 10 ans n'existeraient pas sans l'engagement de centaines, voire de milliers de bénévoles, de salariés ou de fonctionnaires, dont le dévouement pour la sécurité sur nos routes n'est plus à démontrer.

J'en veux tout d'abord pour preuve **l'investissement des collectivités territoriales**, dont certaines initiatives afin d'améliorer la sécurité sur nos routes ou dans nos rues, que ce soit dans le domaine de l'infrastructure, de l'éducation, de la sensibilisation ou de l'incitation au respect du code de la route, ont été récemment récompensées par les « Echarpes d'Or » de la Prévention routière.

Je veux ensuite saluer **l'action au quotidien des associations de victimes et d'usagers de la route** qui œuvrent de manière significative et bien souvent exemplaire, en réalisant notamment pour les premières, un travail d'aide aux victimes et à leurs familles.

Elles contribuent par leur action de prévention auprès des jeunes, particulièrement en milieu scolaire, mais aussi en entreprises et auprès des seniors ou du grand public, à faire évoluer les comportements des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes, motocyclistes ou automobilistes.

Je continuerai, en 2012, à encourager toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité de nos concitoyens sur la route et examinerai avec attention toutes les propositions visant à renforcer la sécurité des déplacements de chacun d'entre nous sur notre réseau routier.

\*

La sécurité routière est un défi majeur qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs, de toutes les énergies.

Elle est l'affaire de chacun d'entre nous. Non seulement celle de l'Etat, des collectivités territoriales ou des associations mais également de chaque usager, de chaque automobiliste.

Le résultat de l'année 2011 montre qu'il n'existe pas de « seuil incompressible » du nombre de victimes de la route.

Je vous réaffirme ma détermination à poursuivre la lutte contre l'insécurité routière et appelle à une mobilisation, **à une responsabilisation**, de tous les français.

La lutte contre l'alcool au volant, le respect des limitations de vitesse et la formation des conducteurs font partie des voies de progrès dans lesquelles j'entends poursuivre mon action afin que l'année 2012 soit encore une nouvelle année de baisse de la mortalité routière.